

Région



Centre

RESUME du

PLAN REGIONAL D'ÉLIMINATION

DES DECHETS DANGEREUX

de la région Centre

Décembre 2009

1. CONTEXTE

Le Conseil régional du Centre assure, depuis 2006, la coordination des opérations de mise en place du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux dans le cadre de la révision des documents suivants :

- le Plan Régional d'Élimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés élaboré en région Centre par la DRIRE sous l'autorité du Préfet de Région, adopté le 26 juillet 1996,
- le Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins élaboré en région Centre par la DRASS sous l'autorité du Préfet de Région, adopté le 24 décembre 1998.

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD) prend en compte l'ensemble des déchets dangereux produits en région Centre, qu'ils y soient traités ou non, ainsi que les déchets dangereux importés pour traitement en région Centre.

La notion de dangerosité retenue est celle définie à l'article R.541-8 du Code de l'Environnement. Ainsi, sont considérés comme dangereux les déchets qui présentent une ou plusieurs des propriétés suivantes : explosif, comburant, inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique... Ils sont signalés par un astérisque dans la nomenclature des déchets présentée en annexe II de ce même article ; près de 495 types de déchets dangereux sont ainsi recensés dans la réglementation.

La Région Centre a souhaité construire ce Plan dans une logique d'échange et de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux de la gestion des déchets dangereux. Les travaux de révision ont ainsi été suivis par un comité technique et une Commission consultative.

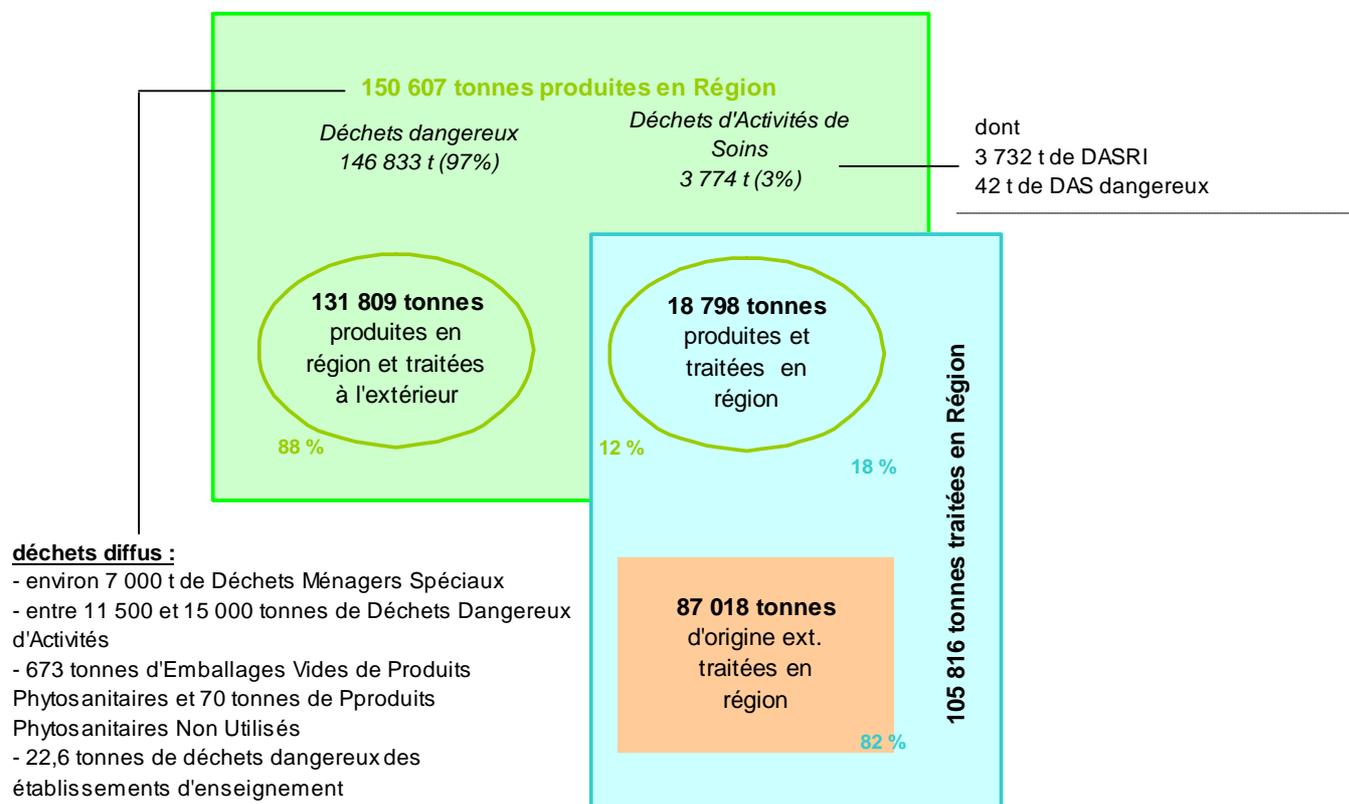
2. ETAT DES LIEUX (2005)

En 2005, près de **151 000 tonnes de déchets dangereux ont été produites en région Centre**, dont 146 833 tonnes de déchets dangereux et 3 774 tonnes de Déchets d'Activités de Soins (DAS) :

- 12% de ces déchets sont traités en région ;
- 88% sont traités en dehors de la région, principalement en Ile-de-France (30%), Pays de la Loire (25%) et Haute-Normandie (18%). Ces installations proposent en effet des types de traitements qui ne sont pas disponibles en région Centre.

Parallèlement, **105 816 tonnes de déchets dangereux sont traitées en région Centre**, dont 82% sont originaires d'autres régions.

En région Centre, 15 installations de traitement des déchets dangereux ont été identifiées : 3 installations de régénération de solvants, 3 centres de stockage d'amiante liée, 1 centre de traitement physico-chimique, 1 unité de co-incinération, 1 unité de récupération de plomb, 3 installations de recyclage et 3 Usines d'Incineration d'Ordures Ménagères agréées pour le traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).



3. ANALYSE PROSPECTIVE (2019)

Des projections ont été effectuées à l'horizon 2019, sur la base des deux scénarios tendanciels suivants :

- Scénario 1 - Prise en compte du contexte extérieur uniquement : stabilité des flux de déchets dangereux,
- Scénario 2 - Prise en compte des tendances nationales par nature de déchets et d'actions volontaristes : augmentation des flux de déchets dangereux (captés et traités de façon adéquate).

Nature des flux	Situation 2005	Analyse prospective à 2019	
		Scénario 1	Scénario 2
Déchets du BTP	21 750	21 750	34 730
Déchets industriels (hors DEEE*)	91 840	91 840	91 430
<i>Déchets industriels (avec DEEE)</i>	93 150	93 150	112 630
Déchets traitement des eaux et des déchets	21 800	22 970	25 550
Déchets Diffus (hors DEEE)	9 482	9 627	22 226
<i>Déchets Diffus (avec DEEE)</i>	9 677	9 702	43 580
Déchets d'Activités de Soins	3 774	3 774	4 147

* : DEEE = Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

L'estimation des flux à l'horizon 2019 a été effectuée en suivant la répartition des déchets dans les différentes filières de traitement de 2005. Il n'a pas été noté d'évolution significative du parc d'installations en région.

La Commission consultative a retenu le scénario 2, plus ambitieux notamment en terme d'objectifs de collecte des déchets dangereux diffus.

4. ORIENTATIONS REGIONALES

D'après l'état des lieux de la gestion des déchets dangereux en région Centre, il s'avère que 87% du gisement (131 029 tonnes) provient des gros producteurs industriels et est traité dans des filières conformes à la nature des déchets.

Un des enjeux du futur PREDD apparaît donc en terme d'amélioration de la gestion des déchets dangereux diffus, produits par les ménages, les artisans, les professions libérales représentant un faible tonnage mais une dangerosité avérée pour l'environnement dans le cas d'une gestion non conforme.

D'autres enjeux sont également apparus à l'issue de l'état des lieux : réduire le tonnage global de déchets dangereux produits, favoriser le traitement des déchets dangereux de la région dans des installations régionales, voire réduire autant que possible le transport vers des régions voisines, et mener des actions de communication afin de sensibiliser les différents producteurs et éliminateurs de déchets dangereux.

6 axes de progrès majeurs ont ainsi été adoptés par la Commission consultative. Ces orientations ont été déclinées en terme de recommandations à mettre en œuvre par cible et par typologie de déchets.

1- Agir pour une meilleure prévention de la production des déchets et réduction à la source

L'objectif est de prévenir la production de déchets dangereux, en informant mieux les producteurs et les utilisateurs sur les risques associés et les solutions alternatives existantes.

La prévention repose sur :

- des démarches d'éco-conception, visant à réduire le caractère dangereux de certains produits.
- l'optimisation des process, en recourant aux meilleures techniques disponibles et en privilégiant les technologies propres et sobres...
- et la généralisation de bonnes pratiques, en favorisant l'achat de produits éco-conçus ou réduisant l'utilisation de produits générant des déchets dangereux.

2- Agir pour une meilleure collecte et un tri efficace des déchets diffus

Pour les déchets dangereux diffus, l'état des lieux a mis en avant une gestion imparfaite ; l'optimisation des modes de collecte constitue donc un axe d'amélioration notable.

Selon les estimations nationales, seuls 30 % de ces déchets feraient ainsi l'objet d'une gestion adéquate (ce taux varie en fonction du déchet et des cibles). Des actions personnalisées sont donc envisageables pour chaque type de public.

Une meilleure collecte des diffus doit permettre de limiter les risques associés à leur non prise en charge tant pour les personnes que pour l'environnement.

3- Prendre en compte le principe de proximité

Chez les principaux producteurs, à l'origine d'une production importante de déchets dangereux, l'optimisation du tri est effective, dictée à la fois par des contraintes réglementaires importantes, mais aussi par une forte pression économique liée au coût de traitement de ces déchets.

Des efforts peuvent néanmoins être envisagés notamment en matière de transport (mutualisation de collectes, limitation des distances parcourues dans le cadre du choix de l'installation de traitement) ou du pré-traitement (concentration des charges polluantes...).

4- Privilégier le transport alternatif

Le développement du transport alternatif pourrait être encouragé, notamment par voie ferrée, pour l'expédition de déchets régionaux vers des installations extérieures à la région ou l'accueil de déchets extérieurs sur des installations régionales.

Ces promotions pourront se traduire par exemple par des aides à la réalisation d'études de faisabilité de plates-formes logistiques, ou à la réalisation d'équipements de transit pour accès sur voie ferrée.

5- Optimiser le réseau d'installations en région

Le plan reconnaît l'intérêt de la mise en œuvre de nouveaux process au travers de nouvelles installations ou des installations existantes, sous réserve du respect de 4 critères fondamentaux de mise en œuvre : Gouvernance, concertation et transparence / Exploitation correspondant aux meilleures techniques disponibles / Application du principe de proximité / Critères de localisation.

Le plan préconise également la mise en œuvre d'une étude d'opportunité préalable et de faisabilité de l'implantation d'une installation de stockage de déchets dangereux sur le territoire régional.

6- Communiquer, sensibiliser et éduquer

L'absence de tri des déchets dangereux est souvent le fruit d'une méconnaissance des risques, d'une part, et des solutions alternatives, d'autre part.

La mise en place d'outils pédagogiques permettra de former les futurs professionnels aux bonnes pratiques. Il est cependant nécessaire de développer une prise de conscience pour une action immédiate en proposant des outils de communication et d'information adaptés à tous les publics et tous les déchets.

Ces efforts de communication doivent porter à la fois sur l'encouragement de bonnes pratiques, l'efficacité des organisations déjà en place et sur les conséquences d'une mauvaise gestion pour l'environnement et la santé des personnes.

5. SUIVI DU PLAN

Le suivi du PREDD sera piloté par la Région dans le cadre de sa compétence relative à l'élaboration du PREDD.

Ce suivi aura plusieurs objectifs :

- réactualiser les données sources (gisement à prendre en compte, flux...) et suivre l'évolution des pratiques de gestion (évolution de l'offre de collecte et traitement, ...), actualiser les analyses prospectives et analyser les écarts observés,
- évaluer les résultats des actions mises en place, les corriger le cas échéant, réfléchir à de nouvelles propositions,
- vérifier l'application des principes du Plan et le respect des orientations proposées,
- évaluer les bénéfices du Plan révisé,
- communiquer sur les résultats.

Les résultats du suivi seront présentés à la Commission consultative selon une fréquence a minima annuelle. Ils pourront alors faire l'objet de débats et des actions correctives pourront être proposées.

La mise en place d'indicateurs a semblé nécessaire en vue de faciliter le pilotage du suivi et l'évaluation des résultats obtenus.

64 indicateurs ont ainsi été définis dans le projet de PREDD afin de suivre chacune des 6 orientations retenues.